

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire
Numéro de dossier : Réf. GT2019-014

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>(2019-06-10)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>École des Ursulines Pavillon du gymnase 3, ruelle des Ursulines, 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Approbation d'un projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, R.C.A.1V.Q. 365 (Ateliers d'artiste, 19, rue Saint-Nicolas – ancienne caserne de pompiers)</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : Messieurs Gilles Gaumond, Gilles Piché et Alain Samson ainsi que Mesdames Farrah Bérubé, Renée Lamoureux, Francine Rivard et Nicole Podeur</p> <p>Membre sans droit de vote : Aucun</p> <p>Personnes-ressources : M. Sergio Avellan, urbaniste, Ville de Québec M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Ville de Québec M. Alexis Girard-Aubertin, conseiller en arts et culture, Ville de Québec</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Le règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, située approximativement à l'est de la rue Vallière, au sud de la rue des Prairies, à l'ouest de la rue Saint-Nicolas et au nord de la côte de la Potasse, afin qu'un atelier d'artiste y soit dorénavant autorisé.</p> <p>Le règlement est susceptible d'approbation référendaire.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté.</p> <p>Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, R.C.A.1V.Q. 365 (Ateliers d'artiste, 19, rue Saint-Nicolas – ancienne caserne de pompiers) »</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	7	Abstention	0	Total	7	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Statu quo, recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de ne pas donner suite au projet de modification. 2. Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, R.C.A.1V.Q. 365 (Ateliers d'artiste, 19, rue Saint-Nicolas – ancienne caserne de pompiers) ». 	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	7											
Abstention	0											
Total	7											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 12 Nombre de personnes qui sont intervenues : 6</p>												
<p>Les questions posées ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les raisons pour permettre des ateliers d'artiste à cet endroit et quels seront les groupes qui seront présents ? <i>Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin :</i> Dans cette zone, Îlot des Palais, on retrouve déjà des installations dédiées aux arts et à la culture, entre autres, un centre d'interprétation, un parc et les bureaux administratifs du Bureau des Grands événements. La Ville considère que le lieu est idéal pour y installer des ateliers d'artistes. Il y a quatre (4) groupes qui ont démontré leur intérêt à installer leurs activités. Ils sont l'Orchestre d'hommes-orchestres, ExMuros, Bureau de l'APA, Théâtre Rude Ingénierie. Il faut mentionner que la Ville demeure propriétaire du bâtiment et que les groupes signeront un bail. • Est-ce qu'il y aura des réaménagements faits au bâtiment ? <i>Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin :</i> La Ville va remettre aux normes le bâtiment. Quant à l'aménagement intérieur, ce sont les groupes qui verront à délimiter leurs espaces respectifs. • Qu'est-ce qui arrivera à l'édifice de trois (3) étages ayant façade sur la rue Saint-Nicolas ? <i>Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin :</i> Aucune vocation n'est donnée à cet édifice. Les coûts de mise aux normes sont très élevés. Toutefois, il n'est pas prévu par les autorités municipales de le démolir. • Quels types d'artistes occuperont-ils les lieux et seront-ils en résidence ? <i>Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin :</i> Différents types d'artistes seront sur place. On parle, par exemple, d'artistes du multimédia, de musique, de théâtre. Il est important de mentionner que ce lieu ne sera pas ouvert au public et ne sera pas non plus un lieu de diffusion de l'art et de la culture. 												

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire
Numéro de dossier : Réf. GT2019-014

- Est-ce qu'il y aura des études d'impacts visant, entre autres le bruit et la circulation qui seront produites et si oui seront-elles publiques?
Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin : Une étude acoustique a été réalisée. Les résultats ont démontré que la Ville devait faire des modifications aux bâtiments afin d'améliorer l'insonorisation. On ne peut répondre si les résultats de l'étude pourront être publics.
- Est-ce qu'il y aura de la mixité sociale (jeunes et vieux artistes) ?
Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin : Cet aspect est pris en compte par les autorités tout comme celui du soutien à la relève. Toutefois, cette mixité sociale d'artistes n'est pas une obligation. Il y aura de la place pour tout le monde.

Les commentaires émis ont été :

- Un citoyen mentionne qu'une étude d'impacts dans le secteur devrait être réalisée afin d'avoir une image claire de ce qui se passe dans ce secteur.

10. Questions et commentaires du mandaté

Les questions posées ont été :

- Est-ce qu'un groupe pourrait éventuellement préparer une pièce de théâtre ?
Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin : Oui, le groupe pourrait le faire, mais le lieu ne s'y prête pas.
Réponse de M. Sergio Avellan : L'ensemble de ce qui est permis quant aux ateliers d'artistes est spécifié dans le règlement.
- Est-ce qu'il y a d'autres usages qui sont permis dans la zone concernée ?
Réponse de M. Sergio Avellan : Il y a effectivement d'autres usages de prévus dans la zone dont celle de parc. Ces aspects sont spécifiés dans la grille de spécifications de la zone 11011Pa.
- Est-ce que cette modification de zonage amènera des impacts sur le voisinage ?
Réponse de M. Sergio Avellan : Il ne devrait pas en avoir étant donné qu'il y a déjà des activités de même nature qui se passent à cet endroit. De plus les consultations publiques sont tenues pour savoir si les citoyens évaluent des impacts à la suite de la modification du règlement.
- Est-ce que les quatre (4) groupes vont utiliser l'ensemble des lieux et peut-on prévoir que des travailleurs autonomes pourront s'ajouter à ces groupes ?
Réponse de M. Daniel Leclerc : La proposition de modification de zonage vise l'ensemble de la zone de l'Îlot des Palais.
Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin : Les quatre (4) groupes utiliseront les espaces prévus par la proposition de modification de zonage. Éventuellement, La Ville pourrait utiliser les étages vacants du Centre d'interprétation.
- Est-ce qu'il y aura des activités extérieures ?
Réponse de M. Alexis Girard-Aubertin : L'ensemble des activités des groupes visés devra se faire à l'intérieur du bâtiment.
Réponse de M. Sergio Avellan : Il est précisé que le règlement d'urbanisme exige que les activités soient tenues à l'intérieur du bâtiment.

Les commentaires émis ont été :

- Un membre du conseil mentionne qu'il serait préférable de réaliser une étude d'impacts sur l'ensemble de l'Îlot des Palais.

11. Suivis recommandés


Transmettre à la Division de la gestion territoriale. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Alain Samson
Président du conseil de quartier
Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire
2019-06-11

Préparé par



Denis Bergeron
Conseiller aux consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
2019-06-11